

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 décembre 2014 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs JACQUET P., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., GUILLEMOT C., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, DONIN P., CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mme LE SANT K.

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 12 décembre 2014 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Coffret électrique de protection des cloches de l'église :

Monsieur le maire rappelle au conseil la nécessité de mettre en sécurité par un coffret de protection électrique les moteurs de sonnerie des cloches de l'église. Après consultation de deux entreprises, une seule à donner suite compte tenu de la spécificité des travaux ; l'entreprise BODET, prestataire actuel en charge de l'entretien, qui proposait un devis de 2120€ HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de cette dernière.

Travaux électriques de mise en conformité suite au contrôle de l'APAVE :

Le rapport de contrôle de l'APAVE des installations électriques des bâtiments communaux mairie et salle polyvalente indique certaines déficiences. Afin d'y remédier, Monsieur le maire a sollicité 2 établissements en vue d'effectuer ces travaux de remise aux normes. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise VERVEY pour un montant de 2052 € HT.

Restauration de quatre statues et du Christ en croix de l'église :

Monsieur le maire présente au conseil le projet que souhaite porter l'association AASSRR quant à la restauration de quatre statues et du Christ en croix de l'église. Coût global : 17150 € HT.

Des subventions pourraient être octroyées par le Conseil général de l'Ain et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (10507€ HT). L'association AASSRR se propose de participer financièrement à la réalisation de cette opération. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Adaptation du véhicule communal suite à l'acquisition de la saleuse :

Afin de pouvoir tracter la saleuse, il est nécessaire d'équiper le véhicule communal de pneus neige montés sur jantes. Deux devis ont été demandés. Le conseil décide, à l'unanimité, d'acheter ces jantes et pneus chez METIFIOT pour la somme de 510€ HT. .

Plan de salage :

Suite à l'acquisition de la saleuse, Monsieur le maire propose au conseil un plan de salage des villages Haut et Bas précisant les zones qui seront salées.

Stores salle polyvalente :

Monsieur le maire propose au conseil d'équiper l'extension de la salle polyvalente de stores.

2 entreprises ont été consultées.

Le conseil retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise BOURGEOIS pour la somme de 1798€ HT pour les stores de façade et de 242€ HT pour le store de retour soit 2040 € HT. De plus l'entreprise BOURGEOIS réalisera la réparation du volet roulant situé entre salle principale et l'extension pour un montant de 175 € HT.

Projet d'acquisition d'un vidéoprojecteur :

Pour un échange de données plus aisé lors de réunions, Monsieur le maire propose au conseil d'acquérir un vidéoprojecteur. 3 devis ont été demandés.

Le conseil suggère de prévoir également un écran de projection.

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Micronov pour la somme de 482.50 € HT et donne tout pouvoir au Maire pour l'achat d'un écran.

Contrat de maintenance du photocopieur :

Sur demande du conseil municipal, Monsieur le maire a consulté un 2nd établissement quant au renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur du secrétariat de mairie.

Au vu des propositions, le maire propose de poursuivre avec MBI (117€ HT/mois) compte tenu des différentes programmations mises en place récemment dans le cadre de la dématérialisation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Révision carte communale : point sur le dossier dont étude environnementale :

Le 28 novembre dernier a eu lieu la 1^{ère} réunion de travail en présence notamment de la DDT et de l'urbaniste Mme DALLY-MARTIN. Un état de la carte actuelle a été dressé et a mis en lumière les pistes de révision (intégration des nouvelles normes environnementales, maisons construites hors périmètre, contentieux en cours). Est apparu également l'obligation de mener une évaluation environnementale car la commune comprend un site Natura 2000. Pour cela Mme DALLY-MARTIN propose de consulter le cabinet Ecotope Flore-Faune. L'agence Mosaïque Environnement a également été consultée.

Modification des statuts du Syndicat intercommunal des eaux ASR :

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat intercommunal des eaux Ain Suran Revermont en date du 27 octobre 2014, relative à la modification de ses statuts en particulier le changement d'adresse du siège social dorénavant situé au 54 place de Bohas 01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Modification du réseau de télécommunications Route de la Fontaine :

Monsieur le maire remémore au Conseil municipal le courrier d'un administré demandant la suppression d'un poteau téléphonique, route de la Fontaine. Leur demande ayant été transmise au correspondant ORANGE : 2 solutions sont possibles : faisabilité des travaux en se raccordant sur le poteau électrique voisin pour un montant de 1015€ ou intégrer cette demande dans un projet d'enfouissement des réseaux aériens.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de répondre par la négative.

Révision des tarifs de location de la salle polyvalente à l'association Ramasse Rock Danses :

L'association Ramasse Rock Danses loue actuellement la salle polyvalente au tarif mensuel de 15€ à raison d'une utilisation par semaine. Souhaitant développer un second cours de danses latines, ces derniers demandent la possibilité de louer la salle le vendredi soir de 19h30 à 21h30 (hors juillet et août). Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter cette demande et de leur louer la salle polyvalente 23€/mois à compter du 1^{er} janvier 2015.

Convention SPA de l'Ain 2015 :

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler la convention de fourrière signée avec la SPA pour 2015.

Une information sur les chiens errants sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

Les propriétaires de chiens causant des nuisances seront rencontrés par le maire.

Point sur le Diagnostic accessibilité :

Le cabinet délégué par la communauté de communes de la Vallière a rendu son rapport d'analyse des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, église, chapelle des conches, ancien local cpi) mentionnant un coût minimal des travaux à réaliser sur 3 ans de 50 280€.

Monsieur le maire explique qu'une partie de ces travaux pourraient être pris en charge dans le marché de voirie.

Mise en conformité du logement communal : pose de détecteur de fumée :

Monsieur le maire informe le conseil de l'obligation qui est faite aux communes de fournir et poser des détecteurs automatiques de fumée dans les logements loués. Monsieur LUEZ, président de la communauté de communes de la Vallière et directeur général de Bourg Habitat propose d'utiliser pour la collectivité le marché à bons de commande de BOURG HABITAT permettant ainsi de bénéficier du tarif du marché.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Groupement de commandes d'électricité proposé par le SIEA :

Le SIEA propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont il serait coordonnateur. La commune n'étant que partiellement concernée, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce groupement de commandes.

Pâturage de la montagne :

Afin de préserver ce pâturage, il paraît nécessaire de revoir toutes les clôtures. Le maire propose d'examiner un projet en partenariat avec la chambre d'agriculture, la SEMA et le Conseil Général de l'Ain afin de réhabiliter le parc sachant que des subventions pourraient être obtenues. Le conseil demande d'approfondir le sujet avant de prendre toute décision.

Cérémonie des vœux 2015 :

La cérémonie des vœux est programmée le vendredi 9 janvier 2015 à 19h00.

Compte-rendus des commissions :

- Correspondant Défense : réunion d'information sur l'importance de se faire recenser à 16 ans.
- SIEA : la fibre optique sera en priorité installée dans les communes comprenant des commerces et zones d'activités.
- AG FNACA : le 24 octobre 2014 à Ramasse, une revue de presse est à disposition en mairie.
- SMISA : plus de contrat de rivière mais un plan d'action prévu de 2016 à 2020 définissant la morphologie de la rivière, en privilégiant sa continuité (moulins), et ses affluents (3 ruisseaux).
- CCLV- commission Environnement : optimisation de collecte. A partir de juin 2015 les bacs de collecte pour recyclage (jaune et bleu) situés au point d'apport volontaire seront remplacés par des sacs jaunes remis à chaque ménage pour divers emballages qui seront ramassés tous les 15 jours. Un ambassadeur de tri sera désigné et une réunion publique sera programmée prochainement.
- CCLV-commission Petite enfance : mise en place d'un contrat enfance 0-17 ans. Baisse de fréquentation des différentes structures.
- Commission bulletin municipal : en cours de rédaction, diffusion prévue en janvier.

Questions diverses :

- Monsieur le maire propose au conseil de couper les frênes dont les feuilles bouchent régulièrement la noue de la salle polyvalente ainsi que le cyprès du cimetière. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Projet station d'épuration : l'étude hydrogéologique réalisée par ultrason identifie la zone comme favorable dans l'ensemble.
- Terrain GACHY/NIOGRET (à proximité du local de chasse) : courrier informant le notaire que la commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle D569.
- Terrain JOIGNEREZ (à proximité du local de chasse) : les héritiers sont dans une démarche pour une cession des terrains à la commune.
- Ecole primaire du Suran de Villereversure : demande de subvention pour classe découverte février 2015 : participation pour 4 élèves habitant Ramasse soit 108€. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Chemin forestier de la coupe de bois : subvention du conseil général de l'Ain accordée (1050€).
- Le département exonère les abris de jardin soumis à déclaration préalable de la part départementale de la taxe d'aménagement.
- Demande d'installation d'un élevage canin sur la commune refusée.
- Colis CCAS : la distribution se fera la semaine de Noël.
- Mise à disposition d'un local pour les jeunes du village : un groupe de travail est créé (LEDUC, JOLY, LE SANT, JACQUET) en vue d'étudier la faisabilité de ce projet.
- Voirie : sens interdit chemin du Charreton : le changement de sens de circulation se fera après parution de l'information dans le bulletin municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mars 2014 à 19h30